

Rouges comme bleus

AU MOIS DE JANVIER 1913, la "Justice" demandait à toute la province d'écraser Whitney. Dans un article intitulé: "Mane, Theel, Pharis, nous exhortez nous-mêmes quelques-unes des raisons et des causes..."

Il faut battre M. Champagne

ON AFFIRME CHAQUE JOUR davantage que M. Champagne sera battu. Et cette assertion n'a rien d'étonnant quand on considère les causes qui ont fait élire M. Champagne, en 1911, et celles qui militent aujourd'hui pour sa défaite.

Un vœu exaucé

NOUS FORMULIONS la semaine dernière l'espoir que l'audition de "Christophe Colomb" — le chef-d'œuvre de Félicien David — fut répétée à Hull. Et on énonçait ce vœu, nous ne faisons que rendre publique l'expression d'un désir généralement manifesté.

Remerciements

Nous remercions bien sincèrement les confrères — quotidiens ou hebdomadaires — qui nous ont adressé leurs excellents souhaits à l'occasion de notre second anniversaire.

Et nous ajoutons, en conclusion: "Quand le temps sera venu, renvoyons à son foyer celui qui a dédaigné les justes réclamations de trois cent mille compatriotes. Il n'y a pas d'autre issue."

Enfin le courant est parti contre M. Champagne — et pour cause. Il est évident que M. Champagne a une très mauvaise presse ontarienne. Partout l'on demande sa tête — et pour cause encore.

Monsieur le Rédacteur, Tout le monde a lu avec plaisir et profit votre excellent compte rendu des soirées musicales du 2 et 3 juin, alors que l'ode symphonique "Christophe Colomb" a été jouée au théâtre Russell avec le succès que vous avez bien voulu nous accorder.

Une cause intéressante

Monsieur le JUGE GOYETTE, de Hull, a entendu lundi dernier, une cause des plus intéressantes relativement au droit de perception que s'arrogent les compagnies de barrières de péage. Déjà, l'an dernier, un procès avait lieu pour délimiter les privilèges des passants et ceux des compagnies de péage, et la cour se prononçait contre les compagnies.

L'audace de Sam Hughes

PEU DE POLITIENS, depuis la dernière décennie, ont joué un rôle plus ridicule — et parfois, plus dégoûtant — que ce colonel transformé en ministre. Sam Hughes est en effet devenu le prototype du vide et du non-sens.

Etes-vous sur la liste?

SI DÉJÀ VOUS VOUS êtes fait enregistrer, il importe de bien vous assurer que votre nom est sur la liste. Et, à plus forte raison, si vous n'avez jamais voté, il est de votre devoir de vous faire inscrire.

Compatriotes! Libéraux et conservateurs, appuyez dans la présente lutte les candidats des écoles bilingues! Ayez l'oeil ouvert!

De l'Action Sociale, de Québec: "La "Justice" d'Ottawa, vient de commencer sa troisième année de publication, et nous lui offrons nos vœux sincères pour qu'elle continue longtemps la bonne bataille telle qu'elle l'a faite depuis les quelques derniers huit mois."

Au magasin des Jeunes Gens fashionables

**Vous trouverez
toujours du
nouveau**

La semaine prochaine nous vendrons 100 douz. de paires de chapeaux en cachemire de couleur, valant 50c. Si vous en achetez 2 paires nous vous en donnerons une paire pour rien.

50 douz. de bretelles Princesse. Ces bretelles ne se vendent jamais moins de 50c., comme nous en avons acheté une grande quantité nous pourrions les écarter à **15c. la paire.**

Chapeaux durs, dans les dernières modes américaines **\$2.00 et \$2.50**

Ces chapeaux se vendent généralement 3.00. Chapeaux mous, nouvelle forme, nouvelles nuances, **\$2.00, \$3.50 et \$3.00.**

Chapeaux mous Tango—le dernier cri de la saison—dans toutes les nuances **\$2.50 à \$3.00**

Nous avons ce qu'il y a de plus nouveau en fait de casquettes de tous les prix, depuis **50c à \$2.00**

Nos nouvelles chemises pour le printemps sont aussi arrivées, et nous avons ce qu'il y a de plus beau et de plus chic. Prix particuliers de **\$1.00 à \$3.00**

Cravates, les plus beaux patrons, les couleurs les mieux assorties de **50c à \$1.00**

Impérisables "Balmacena", dernier style, toutes les grandeurs se vendant partout **\$26.00**. A notre magasin jusqu'au 1er mai **\$18.00**

Gants Perrin et Dent's en chamais **\$1.00**

Gants Perrin et Dent's en sube gris **\$1.50**

Gants Perrin et Dent's en dog skin **\$1.00 et \$1.50**

Ces gants sont tous garantis.

Les chaussons BLANCS sont ce qu'il y a de plus moderne pour le printemps, nous les avons à **35c. et 50c. la pr.**

Combinaisons (corps et caleçons), pesant pour le printemps, en laine et cashmere de **\$1.50 à \$3.50.**

Complets Norfolk pour Garçonnetts sont exceptionnels **\$7.50.**

En tweed brun foncé et uni.

Notre stock de chapeaux de paille et Panama est arrivé. Venez le voir. Nous avons ce qu'il y a de plus chic, prix très raisonnables.

Nous sommes les agents de la famous manufacture Art-Kraft pour la blouse-ville.

**J.-B. SENEAL,
MERCIER et CHAPLIER**

Angle des rues Dalhousie et Rideau, OTTAWA. Téléphone: Rideau 2201.

Les bêtises du "Weekly Sun"

Notre ami Léon Lorrain, dans le Nationaliste de Montréal, parle ainsi des Canadiens-français et du fonctionnarisme:

On prête au regret M. F.D. Monk ces propos, que plusieurs journaux ont relevés: "Vous ne pouvez croire combien une catégorie de jeunes gens me décourage. Depuis que je suis ministre, je reçois chaque matin des liasses de lettres de jeunes avocats et médecins, jeunes hommes intelligents et capables, qui me demandent une position, qui m'implorant de leur en trouver une. Il en est même qui me mènent. D'autres me téléphonent de Montréal, chez moi, et à des heures absolument indues. On a la rage du fonctionnarisme. Et je me demande si de légitimes ambitions existent encore parmi les jeunes gens qui ont embrassé les professions libérales. Oh allons-nous avec une pauvre jeunesse!"

Le mot fonctionnarisme, qui définissait autrefois un système d'administration reposant sur l'existence d'un trop grand nombre de fonctionnaires, désigne aussi bien aujourd'hui un "état d'esprit qui porte à rechercher des emplois administratifs". C'est, en effet, un état d'esprit, et on peut l'attribuer à différentes causes, par exemple: aux difficultés croissantes de la vie, à un affaiblissement de la volonté de combattre et de vaincre par soi-même, au désir de trouver une vie toute faite et de se soustraire aux lendemains incertains, aux risques et aux déboires qu'offre, même aux plus heureux, la "struggle for life". Mais si la recherche des emplois publics est générale pour que le fonctionnarisme soit devenu un état d'esprit, les Canadiens-français, encore qu'ils soient loin d'en être exempts, n'en sont pas seuls atteints.

C'est pourquoi le commentaire du Weekly Sun, de Toronto, exige une immédiate et claire mise au point. Le Weekly Sun, qui nous a accablés à plus de bon sens, après avoir été les paroles d'-dessus, conclut un peu hâtivement: "M. Monk parlait, naturellement, des Français et non pas des Anglo-Canadiens, lesquels sont rarement pris de la rage du fonctionnarisme avant un âge avancé..." Et, sans plus tarder, le confrère décourage la cause de l'état de choses qu'il a si facilement mis à jour: "Les Français, dit-il (et il entend les Canadiens-français), les Français semblent payer la rançon de l'étroit nationalisme auquel on leur enseigne de demeurer attachés. Ils se mettent eux-mêmes hors d'état de rivaliser avec les Anglais dans les nouveaux territoires, et leur propre province est un champ stérile et limité. Il n'est pas improbable qu'avant longtemps des expériences, comme celle de M. Monk, les amènent à se demander s'ils peuvent se tenir à jamais isolés de la vie du continent."

Autant de mots, autant de bêtises. Si par nationalisme étroit, le Sun entend notre fidélité à notre langue et à notre religion, il ne fait que démontrer sa propre étroitesse et son inintelligence. Et cette inintelligence s'affirme encore davantage et se double d'une inadmissible ignorance, lorsque le confrère tient pour un champ stérile et limité la province de Québec, dont les deux-tiers ne sont pas encore colonisés. Et puis, je vous le demande, où diable faut-il avoir la tête pour découvrir que nous nous tenons isolés de la vie du continent, nous qui, seuls, parlons les deux langues officielles du pays, nous qui lions les journaux de l'Ontario (y compris le Weekly Sun), de l'Ouest et des Provinces Maritimes, alors que les Anglo-Canadiens — plaignons-les! — ne peuvent lire le Nationaliste. Toutes proportions gardées, nous ne sommes pas le plus grand nombre de sujets aux fonctions publiques, quoique nous devrions le faire logiquement puisque, parlant deux langues, nous sommes plus compétents à les remplir.—Que le Weekly Sun veuille nous pardonner cette supériorité! Il faut noter, en outre, que les parents canadiens-français, ceux surtout qui ont été privés des bienfaits de l'instruction, en comblent leurs fils au point qu'ils les jettent dans les professions libérales. Et l'enseignement est devenu tel, que de jeunes avocats et médecins en sont réduits à postuler des emplois administratifs.

Mais il y a loin de là à conclure que les Canadiens-français souffrent tous de fonctionnarisme, alors que les Anglo-Canadiens s'en rapportent tous à leur initiative personnelle. Il y a plus d'un des nôtres qui, comme Cyrano, a su "ne pas monter, bien haut peut-être, mais tout seul"; il en est même qui ont monté joliment haut, dans le commerce, l'industrie et la finance.

S'il n'y en a pas un plus grand nombre, c'est qu'entre Anglo-Canadiens et Canadiens-français, la lutte n'est pas égale. Nous ressentons encore les effets de certaines

Rajustement financier

Sous ce titre, M. J.-Auguste Gailbois publie le très intéressant article suivant, dans le Progrès Albertain, d'Edmonton:

Le fait semble être accepté que l'année courante sera réellement une année de rajustement financier. En 1913, le point saillant fut la rareté de l'argent. Malgré le tempérament bien connu du Canadien, qui ne se laisse pas facilement abattre, il y eut beaucoup de pessimisme l'année dernière. Même le "Westerner", que nous considérons comme le premier optimiste du monde, commençait à devenir pessimiste. Mais la situation a changé. Le sujet de la rareté de l'argent est moins discuté si ce n'est qu'en parlant du passé. L'espoir que certaines personnes entretenaient que cette année serait active, que les affaires reprendraient ce printemps ne s'est pas tout à fait réalisé, mais le pessimisme a disparu. La confiance est revenue, quoiqu'il s'y reconstruise généralement que la présente année est destinée à être quasiment inactive et que l'on s'occupe du rajustement des affaires financières.

Les compagnies de prêts au Canada scrutent leur champ d'action avec intérêt. Sir George Paish, qui visita le Canada l'an dernier, nous a rappelés que nous sommes dans un état de transition, passant d'une période de production, et ceci ne peut se faire sans une certaine confusion de travail et de capital. Durant la période de construction, un pourcentage considérable d'immigrants se sont établis dans les villes. A la période productive, le nombre de personnes pouvant obtenir les moyens d'existence dans les villes diminuera pendant un certain temps; par contre, tout le monde pourra obtenir de l'ouvrage et gagner sa vie en développant les richesses naturelles du pays. Ces hommes et ces femmes et les propriétaires de mines se sont plaints du manque de main-d'œuvre, et l'écoulement des produits a été de beaucoup restreint à cause de cela.

Le capital anglais qui a souscrit des sommes énormes pour les gouvernements canadiens, pour les municipalités et pour les chemins de fer, a été avisé par sir George Paish de considérer la question de former des compagnies de prêts et des compagnies de prêts dans le but d'aider les colonies, surtout parce que les terrains de fermes, au Canada, ne sont pas à des prix exagérés. En agissant ainsi, ces compagnies rendraient de grands services au peuple canadien, en lui aidant à exploiter ses ressources naturelles, pour lesquelles nous avons créé tout un mécanisme de municipalités, de chemins de fer, de banques et de commerces. Il est évident, ajoute sir George, que le mécanisme créé pour surveiller la production du pays est insuffisant pour remplir non seulement les besoins présents, mais même si ceux-ci étaient deux ou trois fois plus considérables, et il est certain que le fardeau d'intérêt, sur l'énorme montant de capital souscrit, sera très lourd, jusqu'à ce que la production du pays ait beaucoup augmenté.

Une enquête du "Monetary Times" a proposé de la situation actuelle des prêts dans le domaine, a fait surgir des réponses intéressantes. On avait soulevé d'abord la question de savoir ce que les compagnies de prêts de l'Ouest du Canada allaient faire avec le nouvel argent qui leur sera probablement offert pendant l'été et l'automne prochains. On a déclaré que nous devons nous pencher sur le fait que les organisateurs du banquet n'avaient inscrit au programme que des discours de langue anglaise.

Dans son numéro du 2 mai, l'America, la grande revue catholique de New-York, dans ses commentaires sur l'incident, pose l'importante règle suivante qu'elle donne comme la pratique universellement reçue dans l'Empire britannique: *Eccegerit under the British flag, the spiritual order precedes rightly the temporal.* C'est bien ce qu'il s'agit de faire, même lorsqu'il s'agit des catholiques, — raconté par M. A.V. Mann, dans une lettre publiée

La police du C.P.R.

Peu de personnes n'ont entendu parler de l'ancienne corps de police spéciale du Pacifique Canadien, ou même n'ont vu ces gardiens à l'allure martiale en faction dans les principales gares de la compagnie. Fort de plus de trois cents hommes, lesquels sont disciplinés sur tout le parcours du transcontinental, ce corps a des pouvoirs très étendus tout en servant d'agents au maintien de l'ordre dans l'enceinte des propriétés du C. P. R., à la surveillance des cours où l'on renvoie les wagons et à voir au confort des voyageurs dans la limite de ses moyens.

Comprenant que cette force devait être en rapport avec la haute mentalité des officiers de la compagnie, M. George Bury, vice-président en charge des lignes de l'Ouest, est effrayé de choisir des hommes entraînés et d'une moralité sans reproche; c'est surtout dans l'armée impériale que de tels sujets pouvaient se trouver. Aussi la section de l'Ouest, qui est la plus nombreuse, est-elle aujourd'hui formée pour la plus grande partie, de vétérans ayant fait du service actif et pour la plupart porteurs de décorations qui témoignent de leurs actions de courage. Rompus à la discipline, ces hommes forment un contingent efficace qui au besoin prête son aide aux autorités provinciales et est aussi d'un précieux concours pour les municipalités où quelques-uns de ses membres sont en devoir.

Les hommes portent tous un uniforme spécial bleu, qui se rattache beaucoup au costume militaire; il a été adopté par le vice-président comme le costume officiel des nouveaux policiers. Sur la poitrine de chaque constable, on voit le ruban qui représente la médaille que lui ont valu ses services distingués, soit dans l'armée impériale ou dans la police montée.

Lors de sa visite à travers le Canada, il y a deux ans, le gouverneur général a été émerveillé de la tenue et de l'excellence de cette force, et a même rencontré plusieurs de ces hommes qui, autrefois, servaient dans l'armée anglaise.

D'ici peu, la compagnie compte augmenter l'effectif de ce corps qui a rendu d'éminents services depuis sa fondation et est devenu l'une des distinctions de l'importante ligne de chemin de fer.

Les domestiques.

Gertrude, il n'est venu personne pendant mon absence!

—St, madame M. Potain.

—M. Potain! je ne connais personne de ce nom-là...

—Je le sais, madame: c'est moi qui l'ai été venu voir.

Au tango.

—Voulez les femmes qui se mettent à porter des perruques vertes, jaunes, bleues.

—Comme si elles n'avaient pas d'autres façons de nous en faire voir de toutes les couleurs.

Le "Western Banquet"

Le fait semble être accepté que l'année courante sera réellement une année de rajustement financier. En 1913, le point saillant fut la rareté de l'argent. Malgré le tempérament bien connu du Canadien, qui ne se laisse pas facilement abattre, il y eut beaucoup de pessimisme l'année dernière. Même le "Westerner", que nous considérons comme le premier optimiste du monde, commençait à devenir pessimiste. Mais la situation a changé. Le sujet de la rareté de l'argent est moins discuté si ce n'est qu'en parlant du passé. L'espoir que certaines personnes entretenaient que cette année serait active, que les affaires reprendraient ce printemps ne s'est pas tout à fait réalisé, mais le pessimisme a disparu. La confiance est revenue, quoiqu'il s'y reconstruise généralement que la présente année est destinée à être quasiment inactive et que l'on s'occupe du rajustement des affaires financières.

Les compagnies de prêts au Canada scrutent leur champ d'action avec intérêt. Sir George Paish, qui visita le Canada l'an dernier, nous a rappelés que nous sommes dans un état de transition, passant d'une période de production, et ceci ne peut se faire sans une certaine confusion de travail et de capital. Durant la période de construction, un pourcentage considérable d'immigrants se sont établis dans les villes. A la période productive, le nombre de personnes pouvant obtenir les moyens d'existence dans les villes diminuera pendant un certain temps; par contre, tout le monde pourra obtenir de l'ouvrage et gagner sa vie en développant les richesses naturelles du pays. Ces hommes et ces femmes et les propriétaires de mines se sont plaints du manque de main-d'œuvre, et l'écoulement des produits a été de beaucoup restreint à cause de cela.

Le capital anglais qui a souscrit des sommes énormes pour les gouvernements canadiens, pour les municipalités et pour les chemins de fer, a été avisé par sir George Paish de considérer la question de former des compagnies de prêts et des compagnies de prêts dans le but d'aider les colonies, surtout parce que les terrains de fermes, au Canada, ne sont pas à des prix exagérés. En agissant ainsi, ces compagnies rendraient de grands services au peuple canadien, en lui aidant à exploiter ses ressources naturelles, pour lesquelles nous avons créé tout un mécanisme de municipalités, de chemins de fer, de banques et de commerces. Il est évident, ajoute sir George, que le mécanisme créé pour surveiller la production du pays est insuffisant pour remplir non seulement les besoins présents, mais même si ceux-ci étaient deux ou trois fois plus considérables, et il est certain que le fardeau d'intérêt, sur l'énorme montant de capital souscrit, sera très lourd, jusqu'à ce que la production du pays ait beaucoup augmenté.

Une enquête du "Monetary Times" a proposé de la situation actuelle des prêts dans le domaine, a fait surgir des réponses intéressantes. On avait soulevé d'abord la question de savoir ce que les compagnies de prêts de l'Ouest du Canada allaient faire avec le nouvel argent qui leur sera probablement offert pendant l'été et l'automne prochains. On a déclaré que nous devons nous pencher sur le fait que les organisateurs du banquet n'avaient inscrit au programme que des discours de langue anglaise.

Dans son numéro du 2 mai, l'America, la grande revue catholique de New-York, dans ses commentaires sur l'incident, pose l'importante règle suivante qu'elle donne comme la pratique universellement reçue dans l'Empire britannique: *Eccegerit under the British flag, the spiritual order precedes rightly the temporal.* C'est bien ce qu'il s'agit de faire, même lorsqu'il s'agit des catholiques, — raconté par M. A.V. Mann, dans une lettre publiée

DAOUST, BELANGER & Co.

Bois de construction et bois franc de toutes dimensions. Planche Brute, Pin, Épicéa, etc. 5,000 cordes de bois franc sec, de première qualité. Aussi bois mou de toutes sortes. 1,000 cordes de doses (slabs) mélangées, à vendre à très bon marché.

DAOUST, BELANGER & Co., CHELSEA, P. Q.

22-5-4.



OFFRE SPECIALE

LUNETTES OU LORNGNONS

POUR
\$2.50

Cette offre est faite dans le but d'introduire mon ouvrage au public Canadien-Français d'Ottawa et des environs et pour prouver que je possède le meilleur bureau d'optique pour la vue en ville.

Souvenez-vous qu'il n'est en état de vous donner un meilleur service et meilleur matériel que vous pouvez trouver ailleurs.

Ne retardez pas, venez de suite prendre avantage de cette grande offre.

L'Examen de la Vue Gratuit

Rappelez-vous bien du nom et de l'adresse:

A.-M. BELANGER
Spécialiste Opticien

26 RUE RIDEAU,
Avec la pharmacie Rogers,
Porte voisine de M. Bligny,
Tel. Queen 4066.

JOSEPH COTE

Agent d'Assurances

Contre le feu, les accidents sur les grandes vitres, les automobiles et sur la vie.

Les meilleures compagnies anglaises, américaines et canadiennes.

93 rue George, Ottawa.
Téléphone: Rideau 1350.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Livres de Prières,
Chapelets, Médailles,
Statues, Bénédictiers,
Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

**Vous pouvez vous les
procurer en vous
adressant à la**

LIBRAIRIE P. C. Guillaume

Angle des rues Sussex
et York.

Téléphone: Queen 1635

J.-H. Brunet
Maréchal-Ferrant

Rue VICTORIA, Coin MAISONNEUVE
Spécialité: Chevaux de carrière et chevaux
de course.

Une visite est sollicitée.

Banque Nationale

FONDÉE EN 1866

CAPITAL AUTORISÉ, \$5,000,000. RÉSERVE, \$1,550,000.
CAPITAL PAYÉ, \$2,000,000. ACTIF TOTAL, \$23,923,734.39.

Notre Succursale de Paris

14 rue Auber

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels et au commerce des taux d'échange raisonnables. Lettres de Crédit émises sur tous les points du globe. Travailleurs Cramés, payables sans charges en Europe et en Palestine.

Dépôts de \$1.00 et plus acceptés, retirables à demande. Intérêt bonifié deux fois l'an sur la balance quotidienne. Le clergé et les marchands des campagnes et tous nos clients en général sont assurés d'un service prompt et efficace.

ST-GEO. LEMOINE, gérant.

Cartes d'affaires.

Wm. J. LANDREVILLE
Entrepreneur de Pompes Funèbres
401 rue Sparks, - Tél. : Queen 3658

Devlin & Ste Marie
AVOCATS
191 rue Principale
MULL, Que. Tel. Queen 270.

J. B. T. CARON, A. B.
AVOCAT, NOTAIRE, E. C.
659 rue Sussex, OTTAWA.
Téléphone : Rideau 244.

Docteur J.-E.-N. de Haitre
Gradué de la Faculté de Médecine de Toronto.
Ecrite des Hôpitaux de Paris.

Dr. J. U. DeLisle
DENTISTE
Coin des rues Principale et Britannia, 811

Dr. Eug. Quesnel, B. A.
MÉDECIN-CHIRURGIEN
HEURES DE BUREAU
8 à 10 A. M. - 1 à 4 P. M.

BOUTÉ & BELANGER
52 RUE RIDEAU - OTTAWA
BERRAND BOUTÉ, R. L.

Auguste Lemieux, C. R.
AVOCAT
Pour l'Ontario et Québec
NOTAIRE PUBLIC

Dr F. X. VALADE
192 rue St-Patrick
OTTAWA.
Heures de consultations :
9 à 10 a. m. - 2 à 4 p. m. - 7 à 8 p. m.

Dr R. CHEVRIER
Spécialité : Chirurgie abdominale
Heures de bureau : 2 à 4 p. m.

Dr J. JOSAPHAT ISABELLE
121 BREWERY - HULL
CONSULTATIONS :
9 à 10 A. M. - 1 à 2 P. M. - 7 à 9 A. M.

Agences Fédérales Limitée.
Courtiers en Assurances et Immobilier
Agents pour l'Ontario, Québec et la Nouvelle-Écosse

LA Cie GAUTHIER, Ltee
Entrepreneurs de Pompes Funèbres
et d'Inhumations

Dr A. I. TELMOSE
Médecin-Vétérinaire
60 rue York, Ottawa, Ont.
Phone: Rte. K. 22-A - Office R. 1632.

Abonnez-vous à la JUSTICE

ROBERT LOZÉ
Par Errol Bouchette

(Suite.)
Devant eux maintenant s'étendent les plaines d'Abraham. Voici la colonne commémorative de l'endroit où tomba Wolfe, plus loin le monument magnifique érigé à la mémoire des héros de Sainte-Foye.

Le chemin Saint-Louis longe dans toute son étendue cette falaise qui au 13 septembre 1759 Bougainville parcourut à marche forcée; mais trop tard pour changer le sort de la bataille où son général succombant, victime des trahisons officielles bien plus que des coups de l'ennemi, livrait à l'Angleterre la moitié d'un continent. Figure héroïque que celle de ce soldat, mort et explorateur qu'on voit plus tard parcourir toutes les mers. Enfin moderne, tourmenté du désir de rendre à sa patrie l'équivalent des domaines perdus en cette journée.

Ces hauteurs forment aujourd'hui une succession de parcs boisés. D'élégantes villas se montrent en et là dans le feuillage. Voici enfin celle que nous cherchons, la villa de Sous-les-bois. Le coupé passe sans s'arrêter par la barrière grande ouverte, parcourt rapidement la longue avenue en pente douce, qui serpente sous l'ombrage des bouleaux et des ormes, et s'arrête enfin devant une maison basse, mais vaste, entourée de larges vérandas. De grands arbres l'ombragent de toutes parts, des pins majestueux forment la ceinture extérieure de ce logis. Le terrain adjacent est disposé en pelouses et en parterres coupés par des allées sables, dont une se prolonge à travers les champs jusqu'à la falaise.

Sous la véranda, M. de la Chenaye, sa fille et son gendre, se lèvent à la vue de leurs visiteurs et leur font l'accueil le plus cordial. Ce n'est pas l'espèce qui manque à la villa de Sous-les-bois. On y est grandement à l'intérieur, pendant la belle saison, on vit sur, tout sous les bois qui ont donné leur nom au domaine. Le vieillard fait avec une satisfaction évidente les honneurs de sa belle propriété. Il conduit ses visiteurs jusqu'à l'extrême borne du cap bardé de bosquets et de pins, dont les aiguilles tombent sur le sol, formant sous les pieds un tapis doré-moelleux, mais glissant. Sous cette voûte sombre, l'œil embrasse un coup d'œil ravissant. Aux pieds du spectateur, bien loin en bas, s'étend le fleuve plus large qu'à Québec même et tout aussi animé. De grands vaisseaux sont là, engouffrant dans leurs flancs d'énormes pièces de bois. Les arrimeurs chantent en travaillant de vieux refrains monotones auquel la distance prélimine souvent indistincte. Au large descendant des radeaux gigantesques couverts de huttes comme des villages flottants. Remorqués quelquefois par des bateaux à vapeur, ils sont plus souvent poussés par les voyageurs eux-mêmes dont le costume pittoresque survit heureusement au progrès, et dont la chanson toujours nouvelle, sert à rythmer le mouvement des rames.

Nagez, rameurs, s'il l'onde qui fait. Le rapide est proche et le jour finit. —Le ne m'étonne plus que vous soyez attaché à ce lieu admirable, dit Robert, après que chacun eut exprimé son admiration. La beauté du point de vue est sans égal. L'endroit n'est cher à bien d'autres titres encore, répondit M. de la Chenaye. Vous êtes, vous, les hommes d'aujourd'hui, et vous avez raison, il faut être ce son temps. Moi, je suis un homme d'hier, et avec les années les choses du passé deviennent plus chères à mon cœur. Voyez-vous ce petit pavillon à demi caché sous le feuillage, c'est là que je me retirai lorsqu'un incendie détruisit ma maison, c'est là que je passai les premières années de mon mariage, mes enfants y sont nés, mon fils y est mort. Du soleil, on aperçoit les degrés de l'église de Saint-Colomban, qui domine la falaise. Je les gravis jadis, j'avais dix-sept ans, les yeux secs mais le cœur déchaîné, car je suivais la dépouille de mon père. Je perdais ce jour-là le meilleur des amis, je me révoltais amèrement contre le destin et la résignation n'est venue que plus tard. Il repose sous la voûte de cette église et chaque jour je viens prier sur sa tombe. Souvent je m'y suis assis à prier, car c'était un homme de bien dont le souvenir est encore vénéré dans la contrée. Des hommes comme lui, ah! ils furent clair semés de tout temps. Il avait des vertus privées rares, des vertus publiques non moins rares. Occupant une gran-

LA JUSTICE

une pensée juste-fidèlement mise en action. Sa clientèle est importante. C'est une clientèle spéciale. Non pas que l'avocat ait choisi ou recherché une spécialité, mais parce qu'il a systématiquement refusé toute affaire où le droit et la loi ne lui ont pas semblé d'accord. Souvent, dans les cas difficiles, il est consulté par des avocats. On recherche ses conseils, car on sait qu'il ne s'occupe que des affaires qui peuvent supporter la lumière du jour, et sa présence à côté d'un plaideur est, pour le tribunal une garantie de la bonne foi de ce dernier.

D'autres ressources encore sont venues s'ajouter aux recettes substantielles de sa clientèle ordinaire. A l'administration des biens de M. de la Chenaye, est venue se joindre celle des propriétés de madame de R., veuve à son tour par le mérite réel du jeune avocat. Cela était d'une grande importance pour Robert, car il se voyait par là en mesure d'abroger son temps d'épreuve, qui, sans ces ressources imprévues, aurait pu se prolonger beaucoup plus. Du reste, il se montra administrateur prudent et habile. Les sommes considérables dont il avait la gestion devinrent entre ses mains plus productives. Sans négliger les placements financiers, dont les avantages sont indéfinissables, il cherchait d'autres placements également sûrs, mais donnant un intérêt plus élevé.

Il avait été frappé de ceci, qu'un tel groupe important de capitalistes se désintéressait complètement des grandes compagnies à fonds social ou en commandite qui ont la haute main sur les banques, les transports, les entreprises d'utilité publique et un grand nombre d'industries. Non seulement leurs revenus se trouvaient ainsi diminués, mais ils fermaient les portes de tous ces établissements à leurs enfants, puisque, naturellement, ce sont les actionnaires qui, en définitive, nomment les employés et leur ouvrent ainsi des carrières multiples et importantes. Cette ressource précieuse est trop négligée, bien que l'expérience démontre bien clairement ses avantages.

Cette année, Robert n'attendait pas les vacances des tribunaux pour s'éloigner de Montréal. Voici qu'avec lui les longs jours reviennent, jours beaucoup trop longs au gré de ses désirs, à mesure qu'il approche ce moment où il doit rencontrer frère au pied de l'autel.

Interminables heures de voyage. Que ce convoi se traine paresseusement sur les rails d'acier. Bien nombreux et bien utiles les arrêts. Déjà le soleil baisse à l'horizon. N'arrivera-t-on jamais. Enfin, voici le pays familier qui se montre par la portière. Le parler du terroir se fait partout entendre. Cependant ce n'est pas tout à fait le parler, ce ne sont pas encore les points de vue du village natal. Il est descendu dans une ville neuve et florissante que borde un port vaste et profond. Des navires venus de la haute mer y trouvent cargaison. Sur les quais tout neufs circule une foule affairée. Partout des chars nus par l'électricité transportent des voyageurs, ou des marchandises qu'on décharge sur les quais près des vaisseaux.

Que veut dire tout ceci? Robert connaît cet endroit, du moins il croit le reconnaître, car il y est descendu plus d'une fois. Mais le port était alors désert et dans la ville sommeillante chacun poursuivait paisiblement son petit bonhomme de chemin. C'était hier le sommeil, c'est le réveil aujourd'hui.

Pendant qu'il contemple cette scène, un wagon électrique s'est arrêté tout près de lui. Ce n'est pas un char de marchandise. Au contraire, il est aménagé avec luxe et sur les flancs on lit ces mots: "Usine de l'Industrie, char du directeur." Jean en descend, il sert la main de Robert.

—Jean! Qui, Robert comprenait. C'était Jean le magicien qui avait opéré cette transformation. Deux années lui avaient suffi pour accomplir cette merveille. Mais qu'importe le temps si la vérité qui est éternelle. On a vu construire péniblement des œuvres éphémères que le premier souffle emportait. L'œuvre durable peut occuper des siècles, elle peut aussi se produire en un instant. C'est que l'inspiration vraie dans ses manifestations. Souvent l'esprit humain marche lentement vers un but et presque sans s'en rendre compte, c'est l'évolution normale. Parfois, la vérité apparaît comme un éclair dans le ciel, son triomphe est instantané, l'homme se rend, son inspiration est satisfaite, il touche au bonheur.

En correctionnelle: —Avez-vous déjà été condamné? —Pas depuis sept ans, mon président. —Comment cela? —J'ai passé tout ce temps-là en prison.

Nouvelles découvertes de pétrole à Calgary

Les prospectes de l'ouest du Canada sont associés d'une manière si étroite avec les progrès du Pacifique Canadien, que les nouvelles relatives aux récentes découvertes de pétrole à Calgary et spécialement au puits Dignan, ne sont pas sans intéresser énormément les actionnaires et les officiers de cette compagnie.

Interrogé hier à Montréal au sujet de l'excitation provoquée par ce boom extraordinaire, M. J. S. Duff, assistant du président et chef du département des Ressources Naturelles, a déclaré qu'il ne doutait nullement de l'authenticité du fait qu'il y a actuellement 2000 piéds d'huile dans le tuyau du puits Dignan et que cette huile est d'excellente qualité; il est à espérer, dit-il que les gens ne perdent pas la tête, car il y a beaucoup à faire avant que la chose puisse être considérée comme un succès assuré.

Les travaux avancent rapidement; déjà quinze matériels de forage sont en opération dans un rayon d'environ milles au nord et au sud du puits Dignan et les résultats qu'on obtient semblent continuer le fait qu'un vaste champ de pétrole s'étend dans l'Alberta.

Le C. P. R., déclare M. Dennis, ne bénéficiera pas seulement de cette découverte par l'augmentation évidente de son trafic, mais si le forage des puits se généralise dans l'étendue précitée et si les espérances de succès se réalisent, la compagnie fera d'énormes profits par la perception des droits d'huile qu'elle détient sur les milliers d'acres qu'elle a vendus dans la province. Le C. P. R. a toujours vendu ses terres en se réservant des droits sur le pétrole, le charbon et le gaz naturel qu'on pourrait y découvrir plus tard.

Amis, d'après les recherches jusqu'à ce jour, la compagnie, qui a toujours été la première à promouvoir le développement de l'industrie de la houille et du gaz, possède trois millions d'acres de charbon en dessous de ses terres de l'Alberta, la plus grande partie pouvant produire du gaz naturel.

A Bankhead, près de Banff, à Lethbridge, à Hosmer et à Estevan, des houillères importantes sont exploitées par le département des Ressources Naturelles; ces houillères ont produit l'an dernier, 848,861 tonnes de charbon, 66,320 tonnes de coke et 130,861 tonnes de briquettes de charbon; la mine de Bankhead est particulièrement intéressante par le fait que c'est la seule mine d'antracite au Canada. Le C. P. R. a aussi été l'un des pionniers dans le développement du gaz naturel et aujourd'hui l'une des sources d'industrie pour Medicine Hat, Lethbridge, Calgary, Bassano et Dunmore.

La découverte du pétrole dans l'Alberta indique une fois de plus la prodigalité de la nature envers cette province, et l'exploitation de ces ressources naturelles, en conjonction avec l'agriculture, est appelée à faire la richesse de ce pays privilégié.

Explication
L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario communique les quelques explications suivantes: Ottawa, mai 1914. AUX CANADIENS FRANÇAIS DE L'ONTARIO. Messieurs,

L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario juge nécessaire d'ajouter certaines explications au sujet de sa déclaration publiée dans les journaux du 22 mai enurant.

Cette déclaration se lit comme suit: "L'Association demande ardemment à tous les Canadiens-français de s'unir et de voter pour les candidats opposés à tout gouvernement persécuteur, fût-il libéral ou conservateur."

Par cette déclaration, l'Association demande à tous les électeurs canadiens-français de voter en bloc contre tout candidat qui ne s'engage pas à refuser son appui sur toutes les mesures ministérielles — non pas seulement sur la question scolaire bilingue mais sur toutes les mesures ministérielles — au gouvernement actuel ou à tout autre gouvernement qui lui succéderait, aussi longtemps que les griefs dont les Canadiens-français souffrent actuellement n'auront pas été redressés.

En demandant cette ligne de conduite, l'Association promulgue simplement la décision prise à l'unanimité, lors du Congrès de janvier 1914. L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario. Alexandre GRENON, Secrétaire.

CHARBON
Nous en avons en quantité de toutes les grosseurs, et de qualité garantie.
Faites-en l'essai, et vous n'en voudrez jamais d'autres.
O'REILLY & BELANGER, Limited. 38 rue Sparks, Bâtiment Russell. Tél. : Q. 861.

GARE AU POISON
Dans deux ans, la loi vous défendra l'usage des allumettes au bout empoisonné par le phosphore blanc.
Mais d'ici-là, que devez-vous faire?
N'achetez que les allumettes D'EDDY portant la marque SESQUI.
Elles sont vierge, de tout poison et n'offrent ainsi aucun danger.

J. D. GRENIER,
Le tailleur à la mode de la rue Dalhousie,
peut rendre un morceau de tweed et vous en faire un bel HABILLEMENT ou un magnifique PALETTOT qu'il vous vendra à 20 ou 25 pour cent meilleur marché que n'importe où ailleurs.
C'est de sa part de la philanthropie qui vous fait faire de l'économie.
278 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.
Téléphone : Rideau 957.

Canadian Northern Steamships Limited
THE ROYAL LINE
La ligne maritime qui est absolument la plus belle et la plus rapide
Départ de Montréal
Royal George le 30 Juin
On arrive à Bristol. Correspondance directe pour Londres et pour Paris.
Autels avec accessoires sur tous nos bateaux pour la célébration de la sainte-messe.
S.-J. MONTGOMERY
RUE SPARKS, BLOC RUSSELL. TELEPHONE: QUEEN-8544

Vous vous demandez souvent :
Où puis-je avoir les meilleurs impressions, et à qui dois-je confier mes travaux à l'imprimerie?
Nous vous répondons :
LES MEILLEURS RESULTATS ne peuvent être obtenus que si vous confiez vos travaux d'impressions à un atelier typographique bien outillé et recommandable. Les ateliers de :

LA JUSTICE
sont ce qu'il y a de mieux pour vous donner pleine et entière satisfaction. Ne l'oubliez pas. Notre outillage est moderne et nos ouvriers des plus habiles.
Demandez un échantillon des ouvrages que nous avons faits en 1912.

457-459 rue Sussex, Ottawa
Téléphone : Rideau 736.

Ferronnerie à Bon Marché.
Ustensiles de Cuisine — en Aluminium, en Email et Fer-blanc aux prix coûtant.
Poêles à l'huile "Perfection" prix \$4.00 pour \$3.50, \$4.50 pour \$4.00, \$5.50 pour \$5.00, \$6.00 pour \$5.50.
Patins H. Boker — Au prix coûtant.
Traîneaux, Hockeyes, Raquettes. Au prix du gros.
Économisez, faites vos achats à notre magasin.
McDOUGAL'S LIMITED
591 rue Sussex. Téléphone: Rideau 332.

Une nouvelle vacance

UN AUTRE SENATEUR VIENT de mourir dans la personne de M. Coffey, directeur-proprétaire du Catholic Record, de London, Ontario. Il y a donc trois sièges vacants dans la représentation ontarienne au Sénat.

Dans un article intitulé: Les nouveaux sénateurs, la "Justice" disait déjà, le 12 juillet 1912:

"Le temps est venu d'insister sur la nomination d'un sénateur canadien-français d'Ontario.

"On ne pourra pas dire qu'il n'y a pas de vacances.

"Sept sièges sont vides au Sénat.

"Les sénateurs McKay, Miller, Sullivan et Comeau doivent être remplacés à brève échéance par MM. John Stanfield, directeur des forces conservatrices aux Communes; Denis Murphy, ex-député à la législature d'Ontario, et Clarence Jamieson, député de Truro.

"Le siège du sénateur Sullivan est libéré par l'absence, prolongée pendant plus de deux ans, du titulaire.

"On prendra que ce poste appartient à la population catholique irlandaise.

"Examinons d'abord la situation au point de vue statistique.

"Le plus fort groupe ethnique de l'élément catholique d'Ontario est le groupe canadien-français. Il comptait 250,000 âmes l'an dernier et a dû s'accroître dans une forte proportion.

"Le second lieu est le groupe irlandais catholique, qui compte de 175,000 à 200,000 au plus, et encore ces chiffres ont diminué depuis un an. Il reste donc 75,000 à 100,000 autres catholiques divisés en groupes anglais, écossais, gallois, allemand, italien et ruthène.

"La majorité de la population catholique de la province est donc canadienne-française. Notre population devrait en toute logique avoir la majorité dans la représentation du groupe catholique, puisqu'on prendra que les postes fédéraux ont été distribués en proportion des populations.

"Or, la population française d'Ontario n'a qu'un seul sénateur, M. Beisouart, qui représente l'Est. L'Ouest n'est pas représenté. Le Nord non plus.

"Mais la population irlandaise a cinq sénateurs. N'est-elle pas quatre fois plus nombreuse que les Français d'Ontario? Pourquoi alors les postes fédéraux ont-ils été distribués en proportion des populations?"

"Si les conservateurs canadiens-français sont sincères, ils vont réclamer immédiatement la nomination d'un Canadien-français de l'Ouest au Sénat. A moins qu'ils ne désirent laisser accaparer la représentation catholique, qui appartient en majorité à l'élément français, par l'élément irlandais, qui est en train de mettre dans sa besace tout ce qui devrait échoir aux catholiques à l'église, à l'école, aux chambres, dans les tribunaux et partout.

"Et les Irlandais auraient tort de ne pas profiter de notre apathie complète. Ils moussent leurs petites affaires grâce à notre sommeil léthargique et à nos divisions de partis.

"L'heure est arrivée d'affirmer nos réclamations auprès du gouvernement. L'Ouest attend depuis trop longtemps."

Au mois de janvier dernier, à la mort du sénateur Cox, nous réclamions derechef auprès du gouvernement un peu de fair play. La "Justice" réitéra aujourd'hui ses demandes, au nom de la masse française ontarienne.

Espérons que M. Bordeg, saura nous accorder un plus loyal traitement que par le passé.

LUDOVIC.

Ils perdent du terrain

PAR UN VOTE DE DOUZE contre six, la motion Saint-Germain — ayant pour effet de transformer les écoles séparées en écoles bilingues — a été adoptée mercredi soir à la Commission des écoles séparées. Cette législation ne viendra en vigueur que si les tribunaux maintiennent l'injonction prise par les séparatistes irlandais. La proposition comporte également la nomination d'un inspecteur bilingue, chargé de délimiter les nouvelles circonscriptions scolaires.

Le commissaire Bates, secondé par le Dr Frieland, a en outre proposé que si le règlement 17 est appliqué, le Président de la Commission scolaire soit autorisé à se dispenser des services de tout instituteur qui ne serait pas apte à se rendre aux exigences de la loi, relativement à l'enseignement des deux langues. Une autre motion a été adoptée, après avoir été proposée par le commissaire Leclerc et secondée par le commissaire Bourcier. Cette motion a pour effet de réorganiser l'échelle des salaires payés aux instituteurs et aux institutrices. Vu que les cours seront de plus longue durée, si le règlement 17 est préconisé, il faudra diminuer le coût de l'enseignement.

Comme on le voit, les séparatistes perdent constamment du terrain.

Bataille légale

Les factions anglaise et française dans le conflit des écoles séparées d'Ottawa, ont débatté le terrain pour la lutte juridique qui doit s'engager dans la capitale fédérale, au cours de ce mois.

La faction française ne qu'elle ait défilé le Département de l'éducation, mais elle affirme que le règlement 17 et autres règlements semblables émis par le Département de l'éducation sont ultra vires et en contravention avec l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Les vœux des deux parties sont exposés dans des déclarations de la demande et de la défense signifiées à l'une et l'autre partie.

Voici ce que dit, en substance, la déclaration des demandeurs: "Les défendeurs pendant l'année 1912-13 et 1914 ont dirigé et maintenu et continuent de maintenir et de diriger un système d'écoles connus sous le nom d'«English French Schools»; pendant les dites années, le français a été employé et est encore employé comme langue de communication entre les professeurs et les élèves, pendant plus longtemps que ne le permettent les dites règlements, contrairement à la loi et aux dites règlements, sans la sanction des autorités requise par les dites règlements, et en contravention avec l'enseignement adéquat de l'anglais, tel que prévu par les dites règlements."

Les demandeurs allèguent de plus que les défendeurs ont refusé de mettre en vigueur le règlement No. 17 concernant l'instruction dans les écoles séparées.

"Pendant l'année 1912-13, contrairement les demandeurs, les défendeurs ont toujours refusé de mettre en vigueur le règlement No. 17 et ont empêché les instituteurs de les observer et ils dirigent maintenant les «English French Schools», contrairement aux règlements."

On assure de plus, que le bureau a sanctionné l'usage de manuels non reconnus, et que malgré les remontrances du ministre de l'instruction et des fonctionnaires de ce ministère, et que pour ces raisons le gouvernement a déclaré qu'il ne pouvait payer son allocation pour 1913.

La déclaration continue: "Les défendeurs et les instituteurs employés dans les dites écoles anglaises-françaises ont empêché les inspecteurs dûment nommés par le gouvernement d'accomplir leur devoir, et ont empêché l'inspection des dites écoles et des élèves qui les fréquentent."

Les demandeurs, qui sont des contribuables et qui paient des taxes aux dites écoles, demandent au bureau de garder à son emploi des professeurs non qualifiés et pour les empêcher de payer des salaires à ceux des professeurs qui refusent de se conformer aux règlements du département. On demande aussi un bref de mandamus pour forcer les professeurs et ces commissaires de se conformer aux règlements qu'ils ont violés. On demande, enfin, que tout l'argent qui a été perdu par leur faute soit à la charge des défendeurs, de même que les frais du présent procès.

La réponse de la défense fait remarquer que le bureau ignore depuis combien d'années les demandeurs sont contribuables d'Ottawa, et qu'elle ne sait pas s'ils ont le droit de voter pour l'élection des syndics.

Par rapport au règlement No. 17, la réponse de la défense dit: "Les défendeurs nient que les instructions aient jamais été publiées et faites légalement, et même si ces règlements avaient été faits et publiés légalement ils seraient ultra vires et ils n'ont pas été mis en vigueur par la loi de la province d'Ontario régissant l'instruction."

On nie en outre, que l'on ait fait afficher dans les écoles des résolutions adoptées par le bureau au mépris du ministère de l'instruction. Le bureau nie qu'il ait autorisé l'usage de manuels non sanctionnés et qu'il ait engagé des professeurs non qualifiés. Le bureau déclare que le ministre n'a pas le droit de retenir l'allocation du gouvernement et nie que les inspecteurs aient été empêchés de faire leur travail.

La déclaration de la défense ajoute: "Les défendeurs déclarent qu'il n'y a pas de loi régissant l'instruction dans la province d'Ontario en vertu de laquelle la langue française peut être interdite comme moyen d'instruction dans les écoles de la province auxquelles il est fait allusion ici, et que si telle loi existe elle est ultra vires de la législature de cette province et elle viole la disposition de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

"Les défendeurs assurent de plus que les règlements ou instructions auxquelles il est fait allusion interviennent au mépris de l'usage du français comme langue d'enseignement sans nul et ultra vires du ministre de l'instruction publique, et ne sont pas basées sur les lois régissant l'instruction dans cette province et sont contrairement aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord."

"L'acte remarquable vient de paraître dans le *Press* de Montréal relativement au conflit des écoles bilingues dans Ontario. Nous engageons fortement nos lecteurs à le lire. Nous sommes heureux d'en citer les extraits suivants:

"Tout repose, en effet, sur le droit de parler français et les privilèges reconnus aux colons du Canada par les généraux anglais dans la capitulation de Québec et de Montréal, et par le droit des gens qui déclare «sacré et inviolable» les articles de capitulation."

"L'Ontario d'aujourd'hui faisait partie de la province de Québec comme le déclare l'Acte de Québec de 1774: «Qu'il soit «décreté, etc... que tous les territoires, îles et pays... depuis la Baie des Chaleurs... par une ligne qui par le Lac Champlain jus-

qu'au fleuve Saint-Laurent, et de là par la rive Est du fleuve jus-

qu'au Lac Ontario, et de là par le lac Ontario et la Rivière Niagara, de là par la rive Est et Sud-Est du Lac Érié, etc... soient annexés et appartenir à la province de Québec, telle que «créée et établie par la proclamation royale du 7 octobre 1763."

"C'est dernière proclamation fixe les limites nord de la province de Québec, par une ligne «partant du Labrador, passant par le Lac Saint-Jean jusqu'à l'extrémité «sud du lac Nipissing."

"Le Parlement anglais a pu, depuis, changer les limites de la province de Québec, mais il n'a jamais aboli ou diminué, en quoi que ce soit, les privilèges étendus au territoire converti en la Province du Haut-Canada, par l'Acte constitutionnel de 1791, et acte ultérieur de 1840 de 1840, «juste devenu tel par la conquête et cession de la Province du Canada (articles IV et XXII), les mêmes droits de citoyenneté qu'aux sujets nés anglais. Il donnait aux «lecteurs du Haut-Canada le droit d'être «assemblés en français (art. XXIV et XXIX. L'art. XXXIII dit que toutes les lois «statuts et ordonnances alors en «force continueront à l'être dans «chaque province comme si la «province de Québec n'avait pas «été divisée". L'art. XXXV confirme les droits du clergé catholique à la dime et aux dîmes, pour le Haut comme pour le Bas-Canada."

"L'Acte impérial de 1792, qui introduit les lois anglaises dans le Haut-Canada, a soin de dire (art. IV) que «rien dans ce acte ne «doit être interprété comme abo-

lissant ou amendement aucune des «ordonnances passées par le Conseil Législatif de la province de «Québec."

"L'Acte de 1830 confirme les mêmes droits aux «sujets devenus «anglais. L'Acte d'union de 1840 n'abolit l'usage du français que pour les documents imprimés de la Législature et déclare (art. 46) que toutes les autres lois, statuts et ordonnances restent en force. Mais, l'Acte de 1848, révoque complètement l'ancien état de choses en ce qui concerne le français. Du reste, il était permis, de 1761 à 1848, de parler français dans les débats; et, dès la première session de 1741, on adopta la règle 28

de la copie du Journal de Chambre, du discours du trône, des adresses, des messages soient déposés en français sur la table. La règle 38 «que toutes les motions soient lues en anglais et «en français» soit par l'Orateur, soit par le Greffier. La Chambre décréta, également, que les statuts seraient imprimés aussi en français, ainsi que les bills et les documents."

"Nous énonçons ces statuts, qui sont la base de notre organisation politique, pour prouver au delà de tout doute que le français n'est pas entré par tolérance dans Ontario, mais qu'il y était avant la cession, et que la Grande-Bretagne l'y a maintenu sur le même pied que l'anglais depuis la cession."

Et plus loin: "C'est en vertu du droit appelé le «Droit des gens», que notre langue a été respectée par les vainqueurs de la France, de 1760 à nos jours; c'est ce même droit des gens qui va faire réussir nos compatriotes d'Ontario au Conseil judiciaire Privé d'Angleterre, lequel a, depuis 140 ans, conservé intacte le principe que «les articles de capitulation en vertu «desquels un pays s'est rendu et «les traités de paix par lesquels «il est cédé SONT SACRÉS ET «INVOLABLES, d'après leur «esprit et leur vraie signification". (Campbell vs Hall; en 1774.)

"Un gouvernement provincial n'a pas le droit de changer les conditions établies par le Parlement Impérial.

"Grotius, Puffendorf, dont les maximes sont acceptées comme la loi des nations, déclarent que «lorsqu'un peuple a obtenu, par «traité, le droit d'exister, il a obtenu, en même temps, les corollaires et les accidents nécessaires à cette existence, entr'autres, «le droit de parler sa langue."

"Le droit de parler sa langue, ce droit d'ordre tout à fait métaphysique, qui est inséparable de la vie même et qui se retrouve intact dans toutes les phases de l'Histoire Universelle."

Que diront de ceci les champions du fanatisme et de la tyrannie?

Avant de citer l'article des *Cloches de Saint-Boniface* ayant trait au banquet des Catholiques de l'Ouest, l'*Avenir National*, de Manchester, N. H., dit ce qui suit: "Ce banquet des catholiques de l'Ouest à Winnipeg qui, on s'en souvient, inspira un remarquable article à la «Justice», d'Ottawa, a eu un grand retentissement de la cause de l'incident à propos de la présence de la santé du Pape sur celle du Roi. Les «Cloches de Saint-Boniface», livraison du 1er juin, reviennent sur ce sujet.

Cet événement, le premier du genre dans l'Ouest canadien, a eu de nombreux échos dans la presse. On en a parlé à Londres, à Dublin, à New-York et dans plusieurs villes du Canada. L'organe de Mgr Langevin dit qu'il n'a pas l'intention de recueillir tous ces échos, car plusieurs étaient inspirés par le fanatisme religieux ou par un sens catholique manquant de dignité et de fierté. Il se contente de prendre note de deux témoignages importants concernant la présence de la santé du Pape sur celle du Roi dans un banquet catholique, même lorsque des représentants officiels de Sa Majesté y sont invités."

Le R. P. Guertin Mercredi matin, le R. P. A.-J. Guertin, O.M.I., curé de la paroisse Notre-Dame de Hull, est parti pour Winnipeg. Le R. P. Guertin prononcera l'allocation de circonstance à la messe solennelle qui aura lieu à l'église du Sacré-Coeur, à l'occasion des noces d'argent du R. P. Portelance, le dévoué curé de cette paroisse française de l'Ouest.

Le R. P. Guertin sera de retour à Hull le 21 juin.

Un nouvel Oblat Une remarquable cérémonie religieuse a eu lieu samedi dernier à la cathédrale de London, Ontario. Le R. P. C.A. Fallon, de Tewkesbury, Massachusetts, a été ordonné prêtre par son frère, Sa Grandeur Mgr Fallon, évêque de London.

Les sept frères Fallon — y compris Sa Grandeur et le R. P. James Fallon, c'étaient d'Ottawa — étaient présents.

Si vous avez besoin d'un piano! Achetez les fameux EVANS BROS. Le meilleur instrument sur le marché.

J.-G. CHÉNIER, 220 rue Division, Ottawa. Agent général pour tout le district d'Ottawa.

POUR SAMEDI SOIR, veille de la Fête-Dieu, et toute la semaine prochaine, vous aurez les occasions suivantes chez Carrière:

- Ombrelles noires, soie et laine valeur \$1.25 et \$1.50 pour \$1.00.
Ombrelles blanches et de couleurs, pour dames et enfants, de 25c à \$5.00.
Genres nouveaux, forme de «dômes» et de «cloches» pour \$1.50.
Blouses noires en satin, lawn et soie, prix de vente 75 et 99c.
Blouses en soie noire, de \$2.00 à \$5.00, pour \$1.49.
100 douz. de gants, blancs et noirs en fil de lisse, à la paire, 25c.
Gants blancs, noirs, en soie, longueur, 16 boutons, bout des doigts doubles, à la paire, 50c.
Le superbe gant «Kays» insurpassable, dont la confection est absolument garantie, la paire \$1.00.
Voiles blanches en net breton, de toutes grandeurs 59c à \$3.00.
Les bas de soie «Radium» sont encore les meilleurs, le talon et le bout du bas doublés 4 fois. Ils sont plus longs et plus durables et se vendent le même prix.
En fil 25c la paire. En soie 50c la paire.

M. CARRIERE, 53 et 61 Rue Principale, HULL.

Grand Emoi dans Hull et les Environs.

Des avantages comme on n'en pas vus depuis longtemps. Notre grande vente commencée le 11 se continue avec entrain.

Déjà plusieurs lignes sont épuisées, mais nous les remplaçons par d'autres tout aussi avantageuses, si non plus.

Venez à bonne heure le matin. Evitez la foule; vous aurez plus de loisir pour choisir les meilleures et les plus belles marchandises.

Nous avons absolument besoin d'argent, donc il faut vendre quel que soient les sacrifices à faire. C'est pratiquement une vente en détail au prix de la manufacture.

Lisez la liste qui suit pour vous donner une idée:

- 500 chaises de salle à manger en bois franc, prix régulier 90c. pour 42c.
Sommières (Springs) en fer, prix régulier \$8.00, (garantis pour 10 ans) réduits à \$3.95.
Chaises en cuir, monture en chêne de première classe, prix rég. \$8.50, pour \$5.95.
25 autres chaises en cuir de New-York, à partir de \$3.95 à \$29.00.
100 chaises de cuisine, bois franc de première classe, prix régulier 50c pour 35c.
10 couchettes en cuivre, fini satin ou brillant, prix rég. \$15.00 pour \$6.95.
Couchettes en cuivre, pieds de 2 pos. toutes grandeurs, finies satin brillant, rég. \$13.20 à \$25. pour \$8.60.
Couchettes en fer, pieds de 2 pos., finies émail No. 1, prix rég. \$17.00 pour \$8.60.
Chaises en cuir, monture en chêne de première classe, prix rég. \$8.50, pour \$5.95.
25 autres chaises en cuir de New-York, à partir de \$3.95 à \$29.00.
100 chaises de cuisine, bois franc de première classe, prix régulier 50c pour 35c.
10 couchettes en cuivre, fini satin ou brillant, prix rég. \$15.00 pour \$6.95.
Couchettes en cuivre, pieds de 2 pos., toutes grandeurs, finies satin brillant, rég. \$13.20 à \$25. pour \$8.60.
Couchettes en fer, finies émail en émail cuit de toutes grandeurs, \$13.00 pour \$6.45.
Couchettes en fer, finies émail de première classe, avec garniture en cuivre au pied et à la tête, rég. \$60.00, pour \$30.95.
Couchettes en cuivre, pieds de 3 posures; 15 barres de 1 pouce au pied et à la tête, finies satin, rég. \$60.00, pour \$30.95.
Couchettes en cuivre, pieds de valeur extra au prix du cours.
Valeur de \$40.00 pour \$21.00 \$60.00 pour \$30.00 \$57.00 pour \$27.00 \$75.00 pour \$42.00 \$65.00 pour \$32.50 \$50.00 pour \$25.00.
Couchettes en fer, finies émail cuit de première classe, prix régulier \$3.50 pour \$1.70.

JOS. PAQUIN, Au Font Interprovincial, Hull, Qué. Téléphone: Queen 7539. P. S. — Livraison sans charge à Ottawa, Aylmer, Gatineau, Rochesterville, Clarkstown, Deschênes, Tétracville, Chelsea, Fraser Mill, Ironside, East Templeton, Ange Gardien et Buckingham. Pour les marchandises annoncées dans cette circulaire, nous n'acceptons pas de commande par téléphone. Il ne vous reste plus que 4 jours si vous voulez profiter de cette vente extraordinaire.